



9.1

DEC_0246_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ME MÉLANIE BOREL POUR 3 SÉANCES D'ANIMATIONS COLLECTIVES MUSICALES DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2026.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDERANT qu'une des missions du RPE inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance en organisant des ateliers d'éveil. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le RPE en cohérence avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Ils sont, le cas échéant, enrichis de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture ;

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet la réalisation par Mme Mélanie BOREL d'animations collectives musicales auprès des enfants accueillis par les assistants maternels du Territoire du RPE 1.2.3 Soleil. Ces animations se doivent de répondre au projet établi par le Relais Petite Enfance ;

La Présidente décide de signer la présente convention qui a pour objet la participation des enfants du territoire du RPE 1,2,3 Soleil accompagnés de leur assistante maternelle, à 3 séances d'animations collectives musicales proposées par Me Mélanie BOREL, domiciliée 145 Route de la Hétraie- Les Epinais- 27290 Ecaquelon, pour un montant total de 216 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 14 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

